

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JANVIER 2014

**Etaient Présents** : Jean-Noël MOISSET. Gilbert CATALETTE. Maryse GUILBERT. Lucienne GUEDON. Alain VERON. François VARLET. Reine-Marie GREMEAUX. Francis RONDET. Denise HOF. Christine ALLOUIS. Marielle BRILLANT. Daniel SENEAL. Eliane LOR. Michel RAES. Michèle MARIE. Anthony ARCIERO. Régis SCARPINO. Michel PRULHIÈRE. Nadine RACAULT. Daniel BELAND. Julien SEBBAN.

**Absents excusés** : Jean BRIDET donne pouvoir à Michel RAES  
Guy BENOIT donne pouvoir à Michel PRULHIÈRE

**Absents** : Valérie PANNIER. Jocelyne OLLIVIER. Suzie PLANCHARD

**Secrétaire de séance** : Michel RAES

Approbation du conseil municipal du 17 Décembre 2013

## 1°) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

### **DGF** :

Pour information la DGF (recette versée par l'Etat) 2014 devrait baisser de 0.77 %.

En 2013, la commune a bénéficié de 833.409 €.

Pour 2014, avec une augmentation de 102 habitants sur la commune, le montant serait d'après nos calculs de 835.746.81 €, soit une hausse de 2 337.81 € uniquement.

### **CENTIMES**

Le produit des 3 taxes sur l'année 2013 s'est élevé à 1.362.483 €

Ces dernières années une augmentation annuelle de 2% s'était avérée obligatoire vis-à-vis des différentes entités qui nous font bénéficier de subventions, ainsi que sur consigne de Messieurs le Sous-Préfet et Trésorier de Louvres, il convient de maintenir cette augmentation de 2% pour encore cette année.

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Etudes des différents dossiers de demandes de subvention des associations communales.

### **INVESTISSEMENT** :

Concernant les travaux, une liste a été établie.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que chaque adjoint (voir commission) cible les travaux d'urgences sachant que la marge de manœuvre financière est très serrée.

Les travaux de toiture de l'école Maternelle du Jardin Frémin restent indispensables à être réalisés.

Une demande de subvention a été demandée auprès du Conseil Général du Val d'Oise

Anthony ARCIERO souhaite la possibilité de voter le Budget de la commune après les élections municipales de Mars, soit en Avril. Monsieur le Maire explique que le compte administratif doit être voté par l'équipe actuelle. Que le budget primitif sera donc voté avant les élections afin de ne pas retarder les travaux devant être effectués sur l'année.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

## 2°) ADHESION AU RESEAU INTERCOMMUNAL DES BIBLIOTHEQUES SUR LE TERRITOIRE DE ROISSY PORTE DE FRANCE

Dans sa mission d'accompagnement du développement de la lecture publique sur la Communauté d'Agglomération Roissy Porte de France, il est proposé l'adhésion des bibliothèques au réseau ;

Le réseau doit permettre aux bibliothèques de

- Mettre à disposition du public de la communauté d'Agglomération leurs fonds bibliographiques par le biais de la circulation des documents entre les bibliothèques.
- Informer, renseigner et orienter le public (sur le réseau, sur les services rendus par les bibliothèques du réseau, sur les conditions d'accès aux bibliothèques, sur les animations réalisées au sein des bibliothèques) par le biais, entre autres, d'un catalogue collectif en ligne.
- Favoriser les échanges au sein de la population et la participation entre la population et les bibliothèques, et entre les équipes des bibliothèques
- La mise en ligne du catalogue collectif.

La Communauté d'Agglomération de RPF a engagé dès 2005 une réflexion concertée entre les équipes des bibliothèques et les élus des différentes communes pour définir un programme d'action de lecture publique, l'apport des bibliothèques à la vie culturelle en étant reconnu comme essentiel.

Quatre grands axes ont été dégagés :

- Renforcer l'image des bibliothèques
- Mettre en réseau les bibliothèques
- Professionnaliser les acteurs
- Développer l'animation autour de la lecture publique

#### **Dans le cadre du réseau, la Communauté d'agglomération :**

- Met à disposition un outil de gestion informatique commun et un catalogue collectif interrogeable sur Internet.
- Facilite la coopération et la mutualisation des moyens entre les bibliothèques
- Organise des animations intercommunales

#### **ROLE DES COMMUNES :**

Elles s'engagent à faire fonctionner le réseau dans de bonnes conditions et intégrant dans les tâches confiées aux bibliothécaires municipaux :

- La mise à jour du catalogue collectif
- La participation aux rencontres entre bibliothécaires
- La participation autant que faire se peut aux animations intercommunales
- Et en favorisant la formation et professionnalisation des bibliothécaires.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

### **3°) VENTE DE BOIS**

Des particuliers résidants dans commune ont sollicité les services, afin d'obtenir l'autorisation de ramasser du bois dans la forêt afin de la nettoyer.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil de donner l'autorisation moyennant un tarif de 5 € le stère.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

### **4°) CHANGEMENT D'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL DE LA CARPF**

La CARPF a initialement situé son siège à Roissy en France en raison du fort développement économique du secteur et, de ce point de vue, les objectifs d'accélération du développement économique ont été atteints.

Pour les années à venir, le logement et les actions liées à son développement seront au cœur de l'action intercommunale.

En outre, l'entrée de la ville de Goussainville implique naturellement un recentrage.

Aussi, la Communauté a décidé de modifier l'article 4 de ses statuts comme suit :

« Le siège de la CARPF est situé à Louvres, Rue Paul Bruel, 95380 LOUVRES, Parc du Château.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette modification statutaire.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

### **5°) PARTICIPATION VOYAGES 3<sup>ème</sup> AGE**

Deux voyages sont organisés par la commune pour le 3<sup>ème</sup> Age. Madame GREMEAUX, Adjointe, propose qu'une contribution soit demandée à chaque participant, soit :

#### **1<sup>er</sup> ) du 13 au 16 Mai 2014 dans le Doubs, au cœur des Montagnes du Jura.**

400 € la chambre double

430 € la chambre simple.

#### **2<sup>ème</sup> ) du 3 au 6 Décembre 2014, Marchés de Noël en Alsace et en Forêt Noire.**

400 € chambre double en pont principal

450 € chambre double en pont intermédiaire

460 € chambre individuelle

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.